

## FONDS VERT

LES ÉVOLUTIONS CLÉS  
POUR 2025

Un budget de

1,15 Md€

en subvention  
pour 2025

## BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs partenaires investis dans la transition écologique des territoires



## FORME DE L'AIDE

Subvention



## INTENSITÉ DE L'AIDE

Selon les projets



## PÉRIODE

80% des crédits doivent être attribués avant le 30/06/2025

## FINANCEUR



## QUELS PROJETS ?

Pour cette année 2025, le **Fonds Vert est maintenu à hauteur de 1,15 Md€**. Sa structuration autour de 3 axes est conservée, avec des ajustements quant à certaines priorités.

- ↳ **Axe 1 - Renforcement de la performance environnementale** : pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics, poursuivre le développement du tri à la source des biodéchets, encourager le développement d'opérations de logements...
- ↳ **Axe 2 - Adaptation au changement climatique** : renforcer les moyens de prévention du risque d'inondation, favoriser la renaturation des villes et villages, anticiper les risques émergents en montagne, s'adapter au recul du trait de côte...
- ↳ **Axe 3 - Amélioration de la qualité du cadre de vie** : poursuivre les aménagements cyclables, mieux financer les plans air-climat-énergie territoriaux (PCAET), recycler les fonciers...

**Facteurs clés de succès :**

Outre le fait d'inscrire ses projets dans le respect des axes privilégiés par le Fonds Vert, le porteur de projet devra veiller à :

- ↳ Démontrer sa capacité à activer tous les outils de financement disponibles (CEE, prêts de la Banque des territoires, co-financements territoriaux...),
- ↳ Mobiliser ses capacités d'autofinancement (minimum 20 %) en démontrant les impacts budgétaires futurs de ses investissements,
- ↳ Proposer des projets matures et parfaitement structurés afin d'assurer au financeur que les conditions d'exécution sont maîtrisées (autorisations, moyens humains, acceptation de la population...).

## QUELS SOUTIENS ?

Les aides prendront la forme de **subventions** et auront vocation à s'articuler avec d'autres sources de financement. Les dossiers de demande d'aide au titre du Fonds Vert sont techniques et doivent tenir compte d'une dimension fortement concurrentielle entre candidats.

22 années  
d'expérience

160  
Collaborateurs

15 Mds€  
de projets financés  
depuis 2013

9 bureaux  
ouverts en  
France



Régis  
LAMY

Responsable  
développement

06 42 89 56 34  
rlamy@abfdecisions.fr